

Nous sommes convaincus qu'avec cette réglementation RTE, un bel avenir attend les véhicules historiques en Suisse. **Pourquoi?**

Pour comprendre rapidement de quoi il retourne, il est conseillé de parcourir la réglementation RTE **dans l'ordre indiqué ci-après**. Le tableau qui suit indique où trouver les principales réponses dans la réglementation R RTE 49910.

Question	R RTE 49910
Quand la réglementation R RTE 49910 va-t-elle entrer en vigueur? Champ d'application et conditions d'exploitation Sont concernés les véhicules qui ne sont plus utilisés habituellement dans l'exploitation régulière et qui sont maintenus en état de fonctionnement dans le but de leur conservation en tant que patrimoine culturel. Kilométrage annuel de 10'000 km au maximum.	1.2.1 6.1
Principes applicables à la maintenance des véhicules historiques	4.1
Dans quelle mesure la réglementation R RTE 49910 s'applique-t-elle aux véhicules? Les véhicules sont transférés vers le système de maintenance selon la R RTE 49910.	4.3
Qu'en est-il de l'essai non destructif (END)? La réglementation RTE montre dans quelle mesure les exigences des DE-OCF concernant les essais non destructifs peuvent être satisfaites, s'agissant des véhicules historiques.	7.4 Annexe A3
Que dois-je faire si un véhicule reste garé pendant une longue période? La réglementation RTE précise les contrôles requis conformément aux DE-OCF et comprend une check-list spécifique à ce sujet.	7.2 Modèle V2
Que dois-je documenter? La réglementation RTE indique à plusieurs endroits comment tenir efficacement la documentation requise et assurer la traçabilité demandée.	9
La réglementation RTE inclut-elle des prescriptions concrètes? Le modèle V1 «Matrice de maintenance» indique les intervalles de maintenance maximum autorisés pour les principaux systèmes et composants. Pour établir des documents de travail pratiques à partir de la matrice de maintenance, l'utilisateur doit connaître les composants/éléments qui sont installés ou montés sur son véhicule.	7.1 Modèle V1 «Matrice de maintenance»
Est-il possible d'appliquer uniquement certaines parties de la réglementation RTE? La sélection et l'application de mesures et d'intervalles isolés ne sont pas autorisées. La réglementation RTE doit être intégralement mise en œuvre pour les composants concernés.	4.3, paragraphe 2
Puis-je raccourcir les intervalles? Il est toujours possible de raccourcir les intervalles maximum spécifiés.	7.1, dernier paragraphe
Puis-je allonger les intervalles? Un allongement des intervalles n'est possible que si une analyse des risques permet de démontrer que cela n'entraîne pas de risques inacceptables.	4.3, paragraphe 3 Annexe A2
Que signifie ECM? Pour se familiariser avec le thème des ECM, nous vous recommandons de lire l'Annexe A9.8	A9.8



Quel est le rapport entre ECM et véhicules historiques? L'ordonnance sur les chemins de fer (OCF) exige un système de maintenance conforme aux exigences relatives aux ECM pour chaque véhicule (y compris les véhicules historiques). Une certification ECM n'est toutefois pas exigée pour les véhicules historiques.	4.1, 5.1 5
À quoi sert l'analyse des risques citée au chapitre 6 de la réglementation RTE? L'analyse des risques citée au chapitre 6 et à l'Annexe A1 «Procès-verbal des dangers» doit permettre de démontrer que l'application de la réglementation R RTE 49910 n'entraîne aucun risque inacceptable. Elle justifie les intervalles indiqués dans le modèle V1 «Matrice de maintenance».	6 Annexe A1
Plus d'infos avec HECH	https://help.hech.ch/ih-planung-fuer-hech-mitgliede.html (page en allemand) Accès à l'outil via administration@hech.ch

